



SOCIETE DE SAINT - VINCENT - DE - PAUL

Siège social : 120, avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINÉS
Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIETE DE SAINT - VINCENT - DE - PAUL

Siège social : 120, avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association SOCIETE DE SAINT - VINCENT - DE - PAUL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'Association SOCIETE DE SAINT - VINCENT - DE - PAUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes combinés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Djamel Zahri
Le 19 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Djamel Zahri'.

doc_o7Yy
tx_DPdrZqyBPaj4

Djamel ZAHRI
Associé

SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Comptes combinés
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL

ÊTRE PRÉSENT, TOUT SIMPLEMENT

120 avenue du Général Leclerc
75014 Paris
Siren : 784314486

Sommaire

Bilan combiné Actif.....	3
Bilan combiné Passif.....	4
Compte de résultat combiné.....	5
Compte de résultat combiné (suite)	6
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan.....	13
Notes sur le compte de résultat	23
Autres informations.....	27
Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi annuel des ressources.....	31

Bilan combiné Actif

99 CD et AS + CNF 98 CD et AS + CNF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	30 834		30 834	31 787
Autres immobilisations incorporelles	543 579	527 158	16 421	70 571
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 331 536		3 331 536	3 300 110
Constructions	52 669 900	22 408 834	30 261 066	27 346 760
Installations techniques, matériel et outillage industriels*	524 284	377 496	146 788	1 081 690
Autres immobilisations corporelles	12 022 784	8 018 105	4 004 679	6 319 759
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 326 689		1 326 689	799 093
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 300 665		3 300 665	2 226 502
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	327 533	51 395	276 138	310 464
Autres titres immobilisés	5 527 720		5 527 720	5 541 746
Prêts	496 948	271 671	225 277	406 655
Autres immobilisations financières	145 061		145 061	157 535
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	80 247 533	31 654 659	48 592 874	47 592 672
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	45 437	8 053	37 384	36 453
Avances et acomptes versés sur commandes	18 575		18 575	13 792
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	412 988	102 713	310 275	536 288
Créances reçues par legs ou donations	1 170 424		1 170 424	1 139 943
Autres créances	977 856		977 856	986 011
Charges constatées d'avance	200 561		200 561	188 600
Valeurs mobilières de placement	10 874 145	2 799	10 871 346	12 698 182
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	33 475 674		33 475 674	30 761 530
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 175 660	113 565	47 062 095	46 360 799
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	127 423 193	31 768 224	95 654 970	93 953 471

*Le compte "213500 - Installations générales, agencements" pour un montant de 1 076 K€ a été reclassé de la rubrique "Installations techniques, matériel et outillage industriels" en N-1 (935 K€) à la rubrique "Constructions" en N

Bilan combiné Passif

	99 CD et AS + CNF	98 CD et AS + CNF
	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	13 062 827	13 081 717
Fonds propres complémentaires*	17 458 501	15 557 402
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	59 904	59 904
Fonds propres complémentaires	2 278 089	3 591 220
Autres fonds associatifs		
Ecarts de réévaluation	23 315	23 315
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 332 574	1 322 129
Réserves pour projet de l'entité	5 622 451	5 576 539
Autres	2 298 228	3 001 586
Report à nouveau	38 231 356	34 954 348
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 684 156	3 897 561
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	82 051 401	81 065 721
Subventions d'investissement	2 742 515	3 269 866
Provisions réglementées	94 914	61 815
TOTAL FONDS PROPRES	84 888 830	84 397 402
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 238 923	2 472 101
Fonds dédiés	1 875 585	2 112 914
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	5 114 508	4 585 015
PROVISIONS		
Provisions pour risques	5 000	231 453
Provisions pour charges	177 626	128 231
TOTAL PROVISIONS	182 626	359 684
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137 537	145 141
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	88 120	97 679
Instruments de financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	900	945
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	940 486	959 740
Dettes des legs ou donations	1 226 617	888 675
Dettes fiscales et sociales	1 075 178	926 614
Autres dettes	1 514 845	1 480 274
Produits constatés d'avance	485 322	112 301
TOTAL DETTES	5 469 005	4 611 369
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	95 654 970	93 953 471

*Les fonds associatifs de l'AS 63 ont été reclassé en fonds propres sans droit de reprise pour 1 871 K€, ceux-ci étaient de 1 131 K€ en N-1 dans la rubrique Fonds propres avec droit de reprise

Compte de résultat combiné

	99 CD et AS + CNF	98 CD et AS + CNF		
	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	160 814	189 101	-28 287	-15%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	2 156 837	2 234 829	-77 992	-3%
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	907 084	1 128 730	-221 646	-20%
Ventes de prestations de services	2 506 524	2 801 250	-294 726	-11%
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 997 297	4 990 382	6 915	0%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	13 737 038	15 474 801	-1 737 763	-11%
Dons manuels	9 708 762	9 432 730	276 032	3%
Mécénats	60 250	150 167	-89 917	-60%
Legs, donations et assurances-vie	3 968 026	5 891 904	-1 923 878	-33%
Contributions financières	472 337	255 256	217 081	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	244 049	482 142	-238 093	-49%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	847 068		847 068	
Utilisations des fonds dédiés	296 531	306 899	-10 368	-3%
Autres produits	1 520 155	1 246 895	273 260	22%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	26 938 650	27 981 555	-1 042 905	-4%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	286 451	343 468	-57 017	-17%
Variation de stocks	9 964	6 034	3 930	65%
Achats de matières premières	3 241	30 818	-27 577	-89%
Autres achats et charges externes	11 442 045	11 989 786	-547 741	-5%
Aides financières	4 382 777	4 595 886	-213 109	-5%
Impôts et taxes et versements assimilés	712 708	791 031	-78 323	-10%
Salaires et Traitements	4 042 957	4 131 687	-88 730	-2%
Cotisations sociales	1 476 932	1 469 346	7 586	1%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 382 539	2 291 089	91 450	4%
Dotations aux provisions	178 281	32 269	146 012	452%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	135 173			
Reports en fonds dédiés	205 298	479 496	-274 198	-57%
Autres charges	466 729	28 333	438 396	1547%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	25 725 095	26 189 243	-599 321	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 213 555	1 792 312	-578 757	-32%
PRODUITS FINANCIERS	937 755	1 124 185	-186 430	-17%
De participation	2 314			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	624 970			
Autres intérêts et produits assimilés	223 370			
Reprises sur dépréciations et provisions	2 950			
Différences positives de changes				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments	84 151			
CHARGES FINANCIERES	309 288	57 761	251 527	435%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	269 690			
Intérêts et charges assimilées	39 598			
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et				
RESULTAT FINANCIER	628 467	1 066 424	-437 957	-41%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 842 022	2 858 736	-1 016 714	-36%
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 064 186	-2 064 186	-100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES		923 591	-923 591	-100%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	1 140 595	-1 140 595	-100%

Compte de résultat combiné (suite)

	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	157 866	101 770	56 096	55%
Total des produits	27 876 405	31 169 926	-3 293 521	-11%
Total des charges	26 192 249	27 272 365	-1 080 116	-4%
EXCEDENT OU DEFICIT	1 684 156	3 897 561	-2 213 405	-57%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	24 392 176	22 882 881	1 509 295	7%
Prestations en nature	1 566 307	1 286 962	279 345	22%
Bénévolat	29 961 060	31 272 220	-1 311 160	-4%
TOTAL	55 919 543	55 442 063	477 480	1%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	24 392 176	22 882 881	1 509 295	7%
Mises à disposition gratuite de biens	1 283 121	828 750	454 371	55%
Prestations en nature	283 186	458 212	-175 026	-38%
Personnel bénévole	29 961 060	31 272 220	-1 311 160	-4%
TOTAL	55 919 543	55 442 063	477 480	1%

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 95 654 970 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 684 156 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes combinés.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

1) Objet social

L'Association dite « Société de Saint-Vincent-de-Paul », reconnue d'utilité publique, a pour objet social, tel qu'il est décrit dans les statuts, de soutenir, fédérer, promouvoir, créer toutes œuvres d'entraide et de charité, en France (Métropole et Départements et Régions d'Outre-Mer et Pays d'Outre-mer), ayant pour vocation de venir en aide, sans aucune discrimination aux personnes ou groupes en situation de détresse physique, matérielle ou morale.

Pour remplir son objet social, l'association est structurée en une Union d'associations qui regroupe :

- Le siège du Conseil national de France,
- Des Conseil départementaux ayant un objet et un champ d'intervention conformes aux dispositions décrites dans les statuts et principalement composés d'équipes de bénévoles, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action,
- Des Associations spécialisées Nationales ayant un objet et un champ d'intervention complémentaire ou connexe à celui indiqué dans les statuts, qui observent, ainsi que chacun de leurs membres, les orientations de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et contribuent, par leur engagement, leurs actions sociales et leur soutien, à la réalisation directe ou indirecte du but de l'association.

Les relations des membres avec l'Union sont régies par une convention qui précise les modalités de la coopération ainsi que les engagements réciproques.

Cette convention est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Elle est établie dans le respect des statuts et de la réglementation en vigueur par les associations au sein de l'Union.

2) Missions sociales

La Société de Saint-Vincent-de-Paul développe des actions caritatives de proximité avec les plus démunis, autour des axes suivants :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour
- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveries, meubles, voitures, ...)
- Les aides administratives
- Les aides internationales

3) Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre pour leur mission sociale par l'ensemble des associations qui constituent l'Union sont les suivants :

- Le recrutement de bénévoles capables de s'engager sur la durée auprès des personnes en situation de précarité,
- L'achat et la rénovation de biens immobiliers permettant d'accueillir ou de loger des personnes en situation de précarité, ou de stocker des denrées alimentaires, des vêtements ou du mobilier destinés à être distribués aux personnes accueillies,
- L'acquisition de véhicules pour aller à la rencontre des personnes dans les quartiers excentrés,
- La collecte de dons en nature ou financiers permettant de venir en aide aux personnes rencontrées,
- La formation des bénévoles à l'accueil et l'écoute des personnes accueillies,
- La formation des bénévoles en responsabilité pour leur permettre d'assurer avec discernement leur rôle de président de Conférence, ou de Conseil Départemental.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le compte de résultat combiné enregistre un excédent de 1 684 156 euros en 2025 contre 3 897 561 euros en 2024.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes combinés

Les comptes annuels combinés de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du Règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif à l'élaboration des comptes consolidés et combinés, applicable à partir des exercices ouverts à compter du 01/01/2021,
- aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025,
- aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 décrites ci-après,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'Association applique les dispositions des règlements ANC 2023-03 modifiant l'ANC 2018-06 et ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'autorité des Normes Comptables relatives au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement vient modifier le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements successifs qui lui ont succédé.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- ✓ Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- ✓ La suppression de la technique de transfert de charges,-
- ✓ La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- ✓ De nouveaux modèles d'états financiers.-

Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025. Cette nouvelle présentation n'a aucun impact sur le résultat net du groupe.

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- ✓ En termes de résultats exceptionnels :
 - Les opérations de cession / sortie d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières),
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation,
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).
- ✓ Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
 - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature,
 - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congé de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Pour une meilleure lecture, les postes impactés par le changement de référentiel comptable, ont été grisés dans les états financiers.

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation est présenté ci-dessous afin de faciliter la comparabilité des comptes :

Tableau de passage du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation

(€)	2025		2024	
	Racine comptable	Montant	Racine comptable	Montant
Amendes et pénalités	6582		6712	
Reprises de subventions	743	309 076	777	386 760
Charges exceptionnelles / exercice antérieur	par nature	29 471	671	150 118
Produits exceptionnels / exercice antérieur	par nature	23 280	771	96 749
Valeur Comptable des Cessions d'Actifs	657	135 173	675	752 344
Prix de Cession des Actifs Cédés	757	847 068	775	1 434 373
Dotation aux provisions	686		687	21 129
Reprises de provisions			787	146 303
RESULTAT		1 014 780		1 140 594

Périmètre et méthode de combinaison

Le périmètre de combinaison pour l'exercice 2025 est constitué du Conseil National de France (CNF), de 89 Conseils Départementaux (CD), et 10 Associations Spécialisées (AS), soit 100 entités combinées contre 99 en 2024.

Seules sont combinées les entités ayant signé la convention de combinaison avec la Société de Saint-Vincent-de-Paul, Union d'associations.

Toutes les entités combinées ont un référentiel comptable commun, respectant le règlement ANC n° 2018-06

relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de combinaison est la suivante :

- collecte par le CNF des comptes annuels et états financiers de combinaison des CD/AS
- agrégation des comptes des CD/AS combinés et du CNF
- homogénéisation des comptes combinés
- élimination des flux internes entre les CD/AS combinés et le CNF
- retraitement des fonds dédiés en lien avec le périmètre combiné
- établissement des comptes combinés

Tableau de flux de trésorerie combiné :

En raison des travaux importants pour cette combinaison, il n'a pas été mis en place de collecte d'informations permettant la présentation du tableau de flux de trésorerie dans cette annexe aux comptes 2025.

Variations de périmètre

Trois entités sont entrées dans le périmètre :

- Le conseil départemental de la Nièvre (CD58),
- L'association spécialisée nationale "Les Amis de la Tour" (AS42),
- L'association spécialisée nationale "Fraternité du Bon Larron" (AS78).

Deux entités sont sorties du périmètre n'ayant pas remis leurs comptes dans les délais :

- Le conseil départemental de la Charente (CD16)
- Le conseil départemental de la Martinique (CD972)

A ces deux entités non combinées, s'ajoutent cinq conseils départementaux n'ayant pas transmis leurs comptes :

- Le conseil départemental Tarn et Garonne (CD82),
- Le conseil départemental de la Vienne (CD86),
- Le conseil départemental de la Guadeloupe (CD971)
- Le conseil départemental de la Guyane (CD973)
- Le conseil départemental de Mayotte (CD974)

Les variations de périmètre font l'objet d'une distinction dans la colonne « Variations de périmètre » dans les tableaux de l'annexe.

Un tableau récapitulant l'ensemble des entités combinées figure dans la section "Liste des entités combinées".

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, avec généralement les durées suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- Terrains : non amortis
- Aménagements de terrains : 10 à 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Legs et donations

Les schémas comptables issus des faits générateurs associés aux différents événements des libéralités sont les suivants :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.
- A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives économiques. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition constituée des éléments suivants : prix d'achat, coûts directement attribuables, Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Au 31/12/25 ce poste est essentiellement constitué des contrats de capitalisation, placements et obligations.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Ils peuvent le cas échéant être dépréciés en fonction de leur obsolescence ou des invendus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent la part des ressources affectées à des projets ou actions spécifiques qui n'a pas encore été consommée à la date de clôture. Leur utilisation interviendra au cours des exercices ultérieurs conformément à l'affectation prévue.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	575 366	-2 706	1 980	227		574 413
- Immobilisations incorporelles en cours	-					-
Immobilisations incorporelles	575 366	-2 706	1 980	227	-	574 413
- Terrains	3 300 110	-44 094	17 000		58 520	3 331 536
- Constructions	49 692 945	-1 184 912	1 430 680	486 669	3 217 856	52 669 900
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 439 476	-18 369	24 465	7 751	-913 537	524 284
- Autres immobilisations corporelles	13 386 810	-46 945	506 531	190 569	-1 633 043	12 022 784
- Immobilisations corporelles en cours	795 047	-2 000	1 257 886	3 028	-729 796	1 318 109
- Avances et acomptes	4 045		8 580	4 045		8 580
Immobilisations corporelles	68 618 433	-1 296 320	3 245 142	692 062	-	69 875 193
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 226 501		1 576 329	502 167		3 300 663
-	-					
- Participations évaluées par mise en équivalence	-					
- Autres participations	310 463	-52	30			310 441
- Autres titres immobilisés	5 541 746		84 080	81 015		5 544 811
- Prêts et autres immobilisations financières	652 255	4 169	23 799	38 214		642 009
Immobilisations financières	6 504 464	4 118	107 910	119 230	-	6 497 262
ACTIF IMMOBILISE	77 924 765	- 1 294 908	4 931 361	1 313 686	-	80 247 531

SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

COMPTES COMBINES

Augmentation de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
- Frais d'établissement et de développement					
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 980		
Immobilisations incorporelles			1 980		
- Terrains	58 520		17 000		
- Constructions	3 217 856		1 430 680		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			24 465		
- Autres immobilisations corporelles			506 531		
- Immobilisations corporelles en cours			1 257 886		
- Avances et acomptes			8 580		
Immobilisations corporelles	3 276 376		3 245 142		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			1 576 329		
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations			30		
- Autres titres immobilisés			84 080		
- Prêts et autres immobilisations financières			23 799		
Immobilisations financières			107 909		
ACTIF IMMOBILISE	3 276 376	-	4 931 360	-	-

Diminution de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors services
- Frais d'établissement et de développement					227
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles			0		227
- Terrains			0		
- Constructions			435 806		50 863
- Installations techniques, matériel et outillage industriels					7 751
- Autres immobilisations corporelles	913 537		176 683		13 886
- Immobilisations corporelles en cours	1 633 043				3 028
- Avances et acomptes	729 796				4 045
Immobilisations corporelles	3 276 376		612 489		79 573
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			502 167		
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations					
- Autres titres immobilisés			81 015		
- Prêts et autres immobilisations financières			38 214		
Immobilisations financières			119 229		
ACTIF IMMOBILISE	3 276 376	-	1 233 885	-	79 800

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	473 008	-1 838	56 215	227		527 158
Immobilisations incorporelles	473 008	-1 838	56 215	227	0	527 158
- Terrains	0					0
- Constructions	22 346 185	-646 447	1 505 759	354 504	-442 144	22 408 849
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	357 786	-14 458	41 405	7 237		377 496
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						0
- Installations générales, agencements aménagements divers						0
- Autres immobilisations corporelles	7 067 051	-89 668	774 714	190 465	442 144	8 003 776
- Matériel de transport						0
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						0
- Emballages récupérables et divers						0
- Immobilisations corporelles en cours						0
- Avances et acomptes						0
Immobilisations corporelles	29 771 022	-750 573	2 321 878	552 206	1	30 790 121
ACTIF IMMOBILISE	30 244 030	- 752 411	2 378 093	552 433	1	31 317 279

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		56 215		
Immobilisations incorporelles		56 215		
- Terrains				
- Constructions		1 505 759		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		41 405		
- Autres immobilisations corporelles		774 714		
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		2 321 878		
ACTIF IMMOBILISE	-	2 378 093	-	-

Diminution de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors services
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		0	
Immobilisations incorporelles		0	
- Terrains			
- Constructions		319 763	34 741
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	7 237
- Autres immobilisations corporelles		157 874	32 591
- Immobilisations corporelles en cours			0
- Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles		477 637	74 569
ACTIF IMMOBILISE	-	477 637	74 569

Dépréciation des actifs

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	0	14 335	0	14 335
Immobilisations financières	88 064	235 000	0	323 064
Stocks	25 858	0	17 805	8 053
Créances et Valeurs mobilières	5 018	103 445	2 951	105 512
Total	118 940	352 780	20 756	450 964
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		116 438	17 805	
Financière		236 342	2 951	
Exceptionnelle		0	0	

Tableau des filiales et participations

	Capitaux propres (2)(3)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (4)	
			Brute	Nette
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)				
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1			-	-
A. Total des filiales				
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)				
SCI MAISON SAINT-JEAN DE BUGLOSE	306 359	20,41%	40 000	40 000
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1			-	-
B. Total des participations			40 000	40 000
C. Total des filiales et participations (A+B)			40 000	40 000

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 403 838 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	496 948	8 964	487 984
Autres	145 061	12 680	132 381
Créances de l'actif circulant:			
Créances Clients et Comptes rattachés	412 988	412 988	
Créances reçues par legs ou donations	1 170 424	1 170 424	
Autres	977 856	977 856	
Charges constatées d'avance	200 561	200 561	
Total	3 403 838	2 783 473	620 365
Prêts accordés en cours d'exercice	0		
Prêts récupérés en cours d'exercice	0		

Produits à recevoir

Description	Montant
Usagers factures à établir	52 578
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à recevoir	18 575
Organismes sociaux - Produits à recevoir	1 775
Etat - produits à recevoir	8 588
Intérêts courus à recevoir	479 237
Autres produits à recevoir	618 679
Total	1 179 432

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Variation du périmètre	Affectation du résultat		Variations			Autres variations	A la clôture de l'exercice
			Montant	Dont Générosité du public	Augmentation	Diminution ou consommation	Dont Générosité du public		
Fonds propres sans droit reprise*	28 639 119	-1 615	531 874	531 874	38 821		38 821	1313 131	30 521 330
Fonds propres avec droit reprise*	3 651 124			-			-	-1313 131	2 337 993
Ecart de réévaluation	23 315						-		23 315
Réserves	9 900 254	-44 091	-601 983	-601 983		1 150	-1 150	223	9 253 253
Report à Nouveau	34 954 348	-745 808	4 023 039	4 023 039			-	-223	38 231 356
Excédent ou déficit de l'exercice	3 897 561	55 380	-3 952 941	-3 952 941	1 684 156		1 684 156		1 684 156
Situation nette	81 065 721	-736 134	-12		1 722 977	1 150	1 721 827	-	82 051 403
Dotations consommables	-								-
Subventions d'investissements	3 269 865	-337 621			111 345	309 076		8 000	2 742 513
Provisions réglementées	61 815				33 099				94 914
TOTAL	84 397 401	-1 073 755	-13	-12	1 867 421	310 226	1 721 827	8 000	84 888 830

*Les fonds propres de l'AS 63 « Les mains ouvertes » ont été reclassés en fonds propres sans droit de reprise pour 1 313 K€ soit le solde des fonds propres à l'ouverture.

Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTES	2 472 101	2 597 429	1 830 606	3 238 924
TOTAL	2 472 101	2 597 429	1 830 606	3 238 923

Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Variation du périmètre	Reports	UTILISATIONS		Transferts	Autres variations	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers
Subvention d'exploitation	1 240 638	-80 000	45 803	11 301			-300 794	894 346	
Contributions financières d'autres organismes	81 275	-58 097	77 249	149 829			427 668	378 266	
Ressources liées à la générosité du public	791 000		72 766	135 399			-134 873	593 494	366 180
Fonds dédiés sur legs			9 480					9 480	
TOTAL	2 112 914	-138 097	205 298	296 529	0	0	-7 999	1 875 586	366 180

La colonne « autres variations » correspond à des virements de poste à poste ; le solde de 8 K€ est un reclassement de fonds dédiés en subvention d'investissement

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Variation du périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges						
Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme						
Amendes et pénalités						
Pertes de change						
Pensions et obligations similaires Pour impôts	98 231	-6 000	38 395			130 626
Renouvellement des immobilisations						
Gros entretien et grandes révisions	30 000		21 000	9 000		42 000
Charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	231 453	-4 453		217 000		10 000
Total	359 684	-10 453	59 395	226 000		182 626
Virement vers Fonds dédiés						
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :						
Exploitation			59 395	226 000		
Financières						
Exceptionnelles						

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine	137 537	27 199	88 456	21 882
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	88 120	81 734	3 060	3 326
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	940 486	940 486		
Dettes des legs ou donations	1 226 617	1 226 617		
Dettes fiscales et sociales	1 075 178	1 075 178		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 514 845	1 514 845		
Produits constatés d'avance	485 322	485 322		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	900	900		
Total	5 469 005	5 352 281	91 516	25 208
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dont envers les associés				

Charges à payer

Description	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	354 492
Avances et acomptes	900
Personnel charges à payer	301 945
Organismes sociaux charges à payer	171 709
Etat charges à payer	29 070
Autres charges à payer	485 412
Total	1 343 528

Charges constatées d'avance

	Charges d'ex- ploitations	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	200 561		
Total	200 561		

Produits constatés d'avance

	Produits d'ex- ploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	485 322		
Total	485 322		

Notes sur le compte de résultat

Subventions et Concours publics

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée à l'association.

Lorsqu'elles sont pluriannuelles ou que le financement porte sur une période différente de l'exercice social, les revenus à reconnaître sur les exercices suivants sont enregistrés en produits constatés d'avance.

La part non consommée des subventions d'exploitation affectées à une action est inscrite en fonds dédiés.

Le montant du poste subventions et concours publics s'élève à 4 997 K€ et correspondent aux aides financières accordées par les collectivités publiques et les organismes publics, notamment l'État, les Régions, les Départements, les communes et autres administrations publiques, incluant 309 K€ de reprise de subvention d'investissement conformément à la réglementation applicable à compter du 1er janvier 2025 ; cette reprise était inscrite en produits exceptionnels en 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les reprises de subventions d'investissement apparaissent sur cette ligne en lieu et place des produits exceptionnels en 2024.

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en fonds propres, puis reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés.

Dons manuels

Au 31/12/25 le poste « Dons manuels » s'élève à 9.709 K€ et se décompose comme suit :

	2025	2024
Dons manuels CNF	4 213 872	3 958 320
Dons manuels CD	5 494 890	5 474 410
TOTAL	9 708 762	9 432 730

Mécénats

Le poste « Mécénats » s'élève à 60 K€ contre 150 K€ en 2024.

Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2025 la date retenue est le 17 janvier 2026.

Legs, donations, assurance vie

Au 31/12/25, la rubrique legs et donations figurant au compte de résultat se décompose comme suit :

PRODUITS	7 066 845
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 822 575
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	2 806 617
Autres produits sur legs et donations	95 990
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	511 056
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 830 606
CHARGES	3 098 817
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	501 389
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 597 429
SOLDE DE LA RUBRIQUE	3 968 028

Les autres produits sur legs et donations correspondent à des régularisations sur soldes de dossiers de succession

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT OU VALORISATION DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE
Luxembourg	2 854
Danemark	2 000
Afrique du Sud	1 500
Monaco	1 500
Belgique	2 095
Etats-Unis	1 072
Allemagne	960
Pologne	550
Corée du Sud	500
Norvège	300
Suisse	785
Grande-Bretagne	200
Bulgarie	90
Irlande	75
Malte	50
Portugal	40
Espagne	30
Maroc	4
Philippines	100
TOTAL	14 705

La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du Règlement 2022-04 du 30 juin 2022 est mise à disposition du public au siège de l'association sur demande à la direction financière de l'association.

Aides financières

Description	Montant 2025	Montant 2024
Aides aux personnes visitées et reçues	2 833 468	3 122 468
Aides pour les actions solidaires en France	267 826	267 060
Aides aux Conférences jumelages à l'étranger	250 638	232 993
Aides aux actions internationales hors jumelages	292 789	364 519
Autres aides aux entités non combinées	738 056	608 846
Total	4 382 777	4 595 886

Résultat financier

Jusqu'au 31 décembre 2024, les produits et charges financières étaient présentés au compte de résultat sur une ligne agrégée. A compter de cet exercice, ceux-ci sont détaillés par poste.

Le comparatif 2025 / 2024 se présente comme suit :

Résultat financier

	99 CD et AS + CNF	98 CD et AS + CNF		
	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS FINANCIERS	937 755	1 124 185	-186 430	-17%
De participation	2 314	14 338		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	624 970	736 137		
Autres intérêts et produits assimilés	223 370	314 349		
Reprises sur dépréciations et provisions	2 950	279		
Différences positives de changes				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments	84 151	59 082		
CHARGES FINANCIERES	309 288	57 761	251 527	435%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	269 690			
Intérêts et charges assimilées	39 598	57 761		
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et				
RESULTAT FINANCIER	628 467	1 066 424	-437 957	-41%

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes			
	CNF Commissaire aux Comptes 1	CNF Commissaire aux Comptes 2	CD
Honoraires afférents à la certification des comptes	45 207		41 516
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité			
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	7 139		
TOTAL	52 346	-	41 516

Effectif moyen

L'effectif moyen combiné issu des déclarations des CD et du CNF s'élève à 111 salariés ETP, dont 66 occupant les fonctions administratives, et 45 fonctions opérationnelles.

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
<i>Caution solidaire SCI Maison Saint Jean de Buglose au profit de la Banque Postale (11,11% du montant dû)</i>	72 446
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<i>Engagement locatif CD33 dans le cadre d'un bail emphytéotique</i>	2 500 000
Fonds ACF Infrastructures	421 000
Total	2 993 446

Engagements reçus

Néant.

Engagement de retraite

Le montant des engagements de retraite enregistrés en provision s'élève à 130.626 euros dont :

- CD 91 : 32.022 euros
- CNF : 98 .604 euros

La convention collective des associations prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour le CNF, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 3.60%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux de charges patronales : 56%

Contributions volontaires en nature

Mode de valorisation

Valorisation du bénévolat :

La valorisation du bénévolat consiste à estimer le coût qu'aurait représenté l'intervention des bénévoles si les prestations correspondantes avaient été réalisées par du personnel salarié. Pour l'exercice 2025, les heures de bénévolat ont été valorisées selon une méthode uniforme reposant sur le coût du SMIC chargé, appliqué à l'ensemble des bénévoles de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, sans distinction de fonction ou de responsabilité.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'heures de bénévolat est estimé à 1 681 316 heures. La valorisation correspondante s'élève à 29 961 K€.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul a également bénéficié de dons en nature évalués à 24,4 M€ comprenant 22,1 M€ les dons alimentaires reçus par la Banque alimentaire. La valorisation de ces dons a été enregistrée dans les comptes, sur la base d'un document fourni par la Fédération Française des Banques Alimentaires.

Le solde de 2,3 M€ hors banques alimentaires correspond à du secours en nature (vestimentaires / alimentaires).

Par ailleurs, la Société de Saint-Vincent-de-Paul a bénéficié de 1,3 M€ de mises à disposition gratuites de biens et matériels.

Liste des entités combinées

Dénomination sociale et siège		Entité	Dénomination sociale et siège		Entité
CNF		Combinante	CD56	Morbihan	Combinée
CD01	Ain	Combinée	CD57	Moselle	Combinée
CD02	Aisne	Combinée	CD58	Nièvre	Combinée
CD03	Allier	Combinée	CD59C	Nord Cambrai	Combinée
CD04	Alpes de Haute Provence	Combinée	CD59L	Nord Lille	Combinée
CD05	Hautes Alpes	Combinée	CD60	Oise	Combinée
CD06	Alpes Maritimes	Combinée	CD61	Orne	Combinée
CD08	Ardennes	Combinée	CD62	Pas de Calais	Combinée
CD11	Aude	Combinée	CD63	Puy de Dôme	Combinée
CD12	Aveyron	Combinée	CD64	Pyrénées Atlantiques	Combinée
CD13A	Bouches du Rhône Aix	Combinée	CD65	Hautes-Pyrénées	Combinée
CD13M	Bouches du Rhône Marseille	Combinée	CD66	Pyrénées Orientales	Combinée
CD14	Calvados	Combinée	CD67	Bas Rhin	Combinée
CD15	Cantal	Combinée	CD68	Haut Rhin	Combinée
CD18	Cher	Combinée	CD69	Rhône	Combinée
CD19	Corrèze	Combinée	CD71	Saône et Loire	Combinée
CD20	Corse	Combinée	CD72	Sarthe	Combinée
CD21	Côte d'Or	Combinée	CD73	Savoie	Combinée
CD22	Côtes d'Armor	Combinée	CD74	Haute-Savoie	Combinée
CD24	Dordogne	Combinée	CD75	Paris	Combinée
CD25	Doubs	Combinée	CD76	Seine-Maritime	Combinée
CD26	Drome	Combinée	CD77	Seine et Marne	Combinée
CD27	Eure	Combinée	CD78	Yvelines	Combinée
CD28	Eure et Loir	Combinée	CD79	Deux Sèvres	Combinée
CD29	Finistère	Combinée	CD80	Somme	Combinée
CD30	Gard	Combinée	CD81	Tarn	Combinée
CD31	Haute-Garonne	Combinée	CD83	Var	Combinée
CD32	Gers	Combinée	CD84	Vaucluse	Combinée
CD33	Gironde	Combinée	CD85	Vendée	Combinée
CD34	Hérault	Combinée	CD87	Haute Vienne	Combinée
CD35	Ille et Vilaine	Combinée	CD88	Vosges	Combinée
CD37	Indre et loire	Combinée	CD89	Yonne	Combinée
CD38	Isère	Combinée	CD90	Territoire de Belfort	Combinée
CD39	Jura	Combinée	CD91	Essonne	Combinée
CD40	Landes	Combinée	CD92	Hauts de Seine	Combinée
CD41	Loir et Cher	Combinée	CD93	Seine Saint Denis	Combinée
CD42R	Loire Roanne	Combinée	CD94	Val de Marne	Combinée
CD42S	Loire Saint-Etienne	Combinée	CD95	Val-d'Oise	Combinée
CD43	Haute-Loire	Combinée	CD974	Réunion	Combinée
CD44	Loire Atlantique	Combinée	CD98	Nouvelle Calédonie	Combinée
CD45	Loiret	Combinée	AS25	SERVICE D'ENTRAIDE FREDERIC OZANAM	Combinée
CD47	Lot et Garonne	Combinée	AS29	LA HALTE ACCUEIL FREDERIC OZANAM	Combinée
CD48	Lozère	Combinée	AS33	LE PAIN DE L'AMITIE	Combinée
CD49	Maine et Loire	Combinée	AS42	LES AMIS DE LA TOUR	Combinée
CD50	Manche	Combinée	AS59	ACCUEIL FREDERIC OZANAM DE LILLE	Combinée
CD51	Marne	Combinée	AS63	LES MAINS OUVERTES	Combinée
CD52	Haute Marne	Combinée	AS69	ASSOCIATION FREDERIC OZANAM	Combinée
CD53	Mayenne	Combinée	AS76	SHMA	Combinée
CD54	Meurthe et Moselle	Combinée	AS78	ASSOCIATION VALENTINA	Combinée
CD55	Meuse	Combinée	AS78	FRATERNITE DU BON LARRON	Combinée

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi annuel des ressources

Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06.

Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et font partie intégrante des comptes combinés de la Saint-Vincent-de-Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose la Société Saint-Vincent-de-Paul (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (AGP). L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les ressources de l'exercice

Les autres produits liés à la générosité du public sont principalement composés des :

- Revenus de placements AGP,
- Loyers des legs conservés par l'Association,
- Produits de cessions d'actifs financés par la générosité du public,
- Produits issus des ventes (vente de dons en nature et autres ventes).

Les autres produits non liés à la générosité du public sont principalement composés des :

- Revenus des activités de l'économie circulaire (brocantes, ventes de livres, vestiaires).

L'affectation des ressources collectées auprès du public (CROD)

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public
Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public, exception faite des participations des personnes accompagnées (qui financent en partie les missions sociales). Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

La répartition des charges :

La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie de la manière suivante :

- selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités pour le CNF
- la masse salariale des CD est répartie à la hauteur de 1/3 en frais de fonctionnement et 2/3 en mission sociales

Pour l'année 2025, l'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 3.205 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 472 K€,
- frais de fonctionnement : 2 116 K€.

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis sur les missions sociales à hauteur de 2.317 K€ (hors masse salariale).

Les charges externes des CD, sauf comptes clairement identifiables sont réputées affectées aux missions sociales, en raison de la nature des activités des CD.

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »,
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées »,
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ».

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne,.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes,
- Les charges sur legs et donations.

Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et des entités combinées.

Les investissements/désinvestissements nets liés à la GP

Dans le CER, les investissements/désinvestissements nets liés à la GP correspondent à toutes les immobilisations corporelles des CD ainsi que les immobilisations corporelles du CNF acquises avec les ressources issues de la GP.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	123 422	123 422	172 163	172 163
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	9 708 762	9 708 762	9 432 730	9 432 730
- Legs, donations et assurances-vie	3 968 026	3 968 026	5 891 904	5 891 904
- Mécénat	60 250	60 250	150 167	150 167
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 984 002	4 984 002	5 195 588	5 195 588
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	37 392		16 938	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	472 337		83 458	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 981 387		4 265 104	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 997 297		5 377 143	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	246 999	217 000	277 832	277 832
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	296 531	135 399	306 899	150 479
TOTAL	27 876 405	19 196 861	31 169 926	21 270 863
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	17 078 577	11 437 104	18 274 972	12 109 600
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	972 704	972 704	875 906	875 906
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	543 427	543 427	597 512	597 512
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 352 489	1 431 325	1 992 914	1 043 365
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 433 917	2 697 727	4 896 397	2 563 447
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	447 971	348 172	53 398	53 398
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	157 866		101 770	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	205 298	82 246	479 496	130 074
TOTAL	26 192 249	17 512 705	27 272 365	17 373 302
EXCEDENT OU DEFICIT	1 684 156	1 684 156	3 897 561	3 897 561

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	29 961 060	29 961 060	31 272 220	31 272 220
Prestations en nature	1 566 307	1 566 307	1 286 962	1 286 962
Dons en nature	24 392 176	24 392 176	22 882 881	22 882 881
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	55 919 543	55 919 543	55 442 063	55 442 063
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	52 683 608	52 683 608	52 313 829	52 313 829
Réalisées à l'étranger	-			
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	486 646	486 646	349 507	349 507
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 749 289	2 749 289	2 778 727	2 778 727
TOTAL	55 919 543	55 919 543	55 442 063	55 442 063

COMpte d'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N -1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	123 422	172 163
- Actions réalisées par l'organisme	11 437 104	12 109 600	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	972 704	875 906	- Dons manuels	9 708 762	9 432 730
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	3 968 026	5 891 904
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	60 250	150 167
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	543 427	597 512	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	4 984 002	5 195 588
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 431 325	1 043 365			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 697 727	2 563 447			
TOTAL DES EMPLOIS	17 082 287	17 189 830	TOTAL DES RESSOURCES	18 844 462	20 842 552
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	348 172	53 398	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	217 000	277 832
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	82 246	130 074	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	135 399	150 479
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 684 156	3 897 561	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	19 196 861	21 270 863	TOTAL	19 196 861	21 270 863
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	41 136 765	42 709 745
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 684 156	3 897 561
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 272 351	-5 470 541
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	41 548 570	41 136 765

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N -1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	52 683 608	52 313 829	Bénévolat	29 961 060	31 272 220
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	1 566 307	1 286 962
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	486 646	349 507	Dons en nature	24 392 176	22 882 881
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 749 289	2 778 727			
TOTAL	55 919 543	55 442 064	TOTAL	55 919 543	55 442 063

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	791 000	711 405
Autres variations (Variation du périmètre)	-	134 873
(-) Utilisation	135 399	150 479
(+) Report	82 246	130 074
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	602 974	791 000